

CONSULTATION ECRITE

BUREAU DU 24 AVRIL 2019

Délibération N° B19/044

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON – 24 Grande Rue – Habitat – F
F09FD400113**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Laneuville-devant-Bayon souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de biens sis 24 Grande Rue, en vue de la création de logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Laneuville-devant-Bayon annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 02 a 53 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 20 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Laneuville-devant-Bayon la convention foncière annexée à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

30 AVR. 2019

Le

Le Préfet de Région
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER